

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 21 décembre 2023
Délibération n°4

L'An deux mille vingt-trois le vingt et un décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quinze décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - MOSSO Véronique - ALDEBERT Gérard – PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : SEMIOND Philippe à MOUTIER Gérard - MOUGIN Rémi à VIESSANT Céline

Monsieur Bernard BARONNAT a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYME05 RELATIVE A UNE AUTORISATION DE PASSAGE DE RESEAUX ELECTRIQUES SUR UNE PARCELLE RELEVANT DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL

Madame le maire rappelle au conseil que la commune a sollicité le Territoire d'Energie-SyME05 afin qu'il procède à la suppression du poste de transformation électrique, dit « Poste Tour Haute Vallouise », situé au départ de la Route Dessus-Ville à la sortie nord du centre-bourg de Vallouise.

Madame le maire expose que cette opération va nécessiter l'enfouissement d'une partie des réseaux aériens jusqu'ici alimentés par ce poste de transformation électrique.

A ce titre et par courrier reçu en mairie le 30 novembre 2023, l'entreprise INEO missionnée par Territoire d'Energie - SyME05 a adressé à la commune un projet de convention de servitudes, par laquelle la commune autorise Territoire d'Energie – SyME05 à établir à demeure deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 5 mètres et à la pose un coffret électrique sur la parcelle relevant du domaine privé communal, cadastrée 175B 928.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention avec Territoire d'Energie – SyME05, annexée à la présente et dont elle fait lecture.

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2111-1, L.2211-4, L.2121-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux aériens de distribution d'électricité ;
- **Autorise** Madame le maire à signer la convention relative à la servitude portant sur l'implantation de deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 5 mètres, et à la pose un coffret électrique sur la parcelle relevant du domaine privé communal cadastrée 175B 928 au lieu-dit « Ville Vallouise », telle qu'annexée à la présente ;
- **Précise** que Territoire d'Energie - SyME05 ou ses sous-traitants/concessionnaires éventuels devront impérativement procéder à la réfection de la parcelle cadastrée 175B 0928, afin de la remettre dans l'état où elle se trouvait avant les travaux d'enfouissement ;
- **Autorise** Madame le maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



Le secrétaire de séance
Bernard BARONNAT

